

## PV CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Etaient présents : Mmes LOGEZ, LOUIS, MKAAD-RAS, SOOMIEN, URBAN MM. BOISSIERES, GIMENEZ, MALRIEU, NEBOUT, PERES, SERRA, SILLIEN, THOMAS, VINCENT

Avaient donné procurations : de M.BESSON à B. THOMAS, de H.CHARLET à MF URBAN, de F.PARIS à Y.PERES, de C. MALLET à JL MALRIEU

A été désignée secrétaire de séance : Veemah SOOMIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la convention de fauchage sans risques.

### Approbation compte-rendu du dernier conseil 17 pour et 1 abstention

#### 1. VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire, propose de passer au vote de l'ensemble du budget.

Budget 2021 :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition (comme depuis 2015)
- un budget sécurisé (65 000€ de dépenses imprévues)

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	1 471 815.80	942 321.92
RESTE A REALISER		
RESULTAT REPORTE		529 493.88
TOTAL	1 471 815.80	1 471 815.80

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	1 194 746.93	1 187 297.64
RESTE A REALISER	49 579.75	90 382.50
RESULTAT REPORTE	33 353.46	
TOTAL	1 277 680.14	1277 680.14

TOTAL BUDGET	2 749 495.94	2 749 495.94
--------------	--------------	--------------

- Subventions aux associations comme en 2020. Les subventions ne seront versées que lorsque ces dossiers seront réputés complets.

-Personnel :

- Suite à la fin de la Période de Préparation au Reclassement d'un agent technique, un des agents en CDD a été placé en position de stagiaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Un de nos agents techniques est toujours en arrêt de longue durée. Nous aurons recours à un CDD pour assurer le service.

-Notre participation au SIVS s'élèvera à 343 000€ en 2021.

## **Indemnité de gardiennage de l'Eglise**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil municipal fixe cette indemnité à 142 € pour l'année 2021.

## **Vote des taux de contributions**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer pour l'année 2021 le produit des contributions directes à 519 723€, somme nécessaire à l'équilibre du budget primitif.

Après délibération, le Conseil municipal décide de fixer le taux des taxes pour l'année 2021 comme suit (sans changement depuis 2020):

Foncier bâti :	42.93 %
Foncier non bâti :	103.30 %

Le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2021 à l'unanimité.

## **Arrivée de Claude Mallet et de Hawa Charlet**

### **2. GARANTIE D'EMPRUNT MESOLIA**

Le conseil Communal :

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 115745 en annexe signé entre: MESOLIA HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

#### **DELIBERE**

##### **Article 1 :**

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE SAINT PAUL SUR SAVE (31) accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3736854,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 1 15745 constitué de 6 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération (sur simple tableau récapitulatif des lignes de prêt)

##### **Article 2 :**

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

##### **Article 3 :**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Type de Prêt	Nbre logements à financer	Durée	Taux	Montant	Montant à garantir
PLUS Construction	17	40 ans	1.10 o/o	1 651 636,00€	495 490,80€
PLUS Foncier		50 ans	1.10 o/o	513 361,00€	154 008,30€
PLAI Gonstruction	B	40 ans	0.30%	806 760,00€	242 028,00€
PLAI Foncier		50 ans	0.30 o/o	265 097,00€	79 529,10€
PHB 2.0 tranche 2019		40 ans	0.36%	125 000,00€	37 500,00€
Prêt Booster taux fixe		40 ans	0.74 o/o	375 000,00€	1 12 500,00€
	25			3 736 854,00€	1 121 056,20€

Le Conseil vote pour à l'unanimité

### 3. CONVENTION DE SERVICES AVEC DEPARTEMENT POUR MEDIATHEQUE

Le Conseil Départemental, par le biais de la Médiathèque départementale de prêt (MDP), souhaite formaliser les relations déjà existantes avec la commune et sa médiathèque communale.

Cette convention fixe les modalités des prestations fournies par la MDP ainsi que les conditions que la commune doit remplir pour en bénéficier.

De plus, elle précise la durée de la convention, les modalités de résiliation et de reconduction.

Elle est conclue pour une durée de trois ans renouvelable après accord des parties.

L'assemblée après avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de convention avec Conseil Départemental par le biais de la MDP disponible au secrétariat, s'engage notamment à inscrire les dépenses de 1.5€ par habitant pour l'acquisition de documents et de 0.5€ par habitant pour l'animation de la Médiathèque sur le BP 2021 et les suivants, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et les documents y afférents, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer cette convention et à inscrire les dépenses nécessaires aux prochains budgets.

### 4. COMMISSION COMMUNALE CONTROLE ELECTIONS

Suite à la démission de B. Gibilaro, il convient de proposer de la remplacer.

Le tableau suivant sera envoyé à Monsieur le Préfet :

Jean BOISSIERES	11.06.1943	Liste Majoritaire
Martine BESSON	15.08.1952	Liste Majoritaire
Michel GIMENEZ	23.08.1957	Liste Majoritaire

Daniel SERRA	01.11.1960	Liste Majoritaire
Veemah SOOMIEN	21.11.1972	Liste Majoritaire
Yoann PERES	08.10.1984	Liste Majoritaire
Christine LOGEZ	14.07.1963	Liste minoritaire
Pierre VINCENT	20.05.1969	Liste minoritaire
Denis NEBOUT	31.10.1969	Liste minoritaire
Léa LOUIS	01.10.1977	Liste minoritaire

Jean BOISSIERES remplacera Brigitte GIBILARO en tant que membres de la commission de contrôle de gestion des listes électorales.

## 5. SIGNATURE CONVENTION FAUCHAGE EN AGLOMERATION RD1 ET RD87

Le Département fixe chaque année les périodes et le nombre de fauchage et débroussaillage le long des routes départementales.

Si la commune souhaite exécuter en agglomération des interventions supplémentaires de fauchage, il convient de signer une convention avec le Département, convention qui fixe les droits et obligations de la commune pour réaliser ces interventions (information, hauteur de coupe, ...)

Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental.

L'assemblée après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le Conseil Départemental (disponible au secrétariat), autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et les documents y afférents, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Convention concernant le département et la commune à partir du 19 Avril et fin Septembre.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

## INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

---

### Voiries

- Les travaux réalisés via le pool routier de la CCHT devraient débuter courant mai, ils concernent la rue de Larcenne (derrière la médiathèque), la rue du chai (route derrière la mairie) et le chemin du canton (qui dessert le stade)

- L'étude de la mise en sécurité de la RD1 avec la création d'un piétonnier allant de la rue du chai jusqu'au rond-point de l'Intermarché et l'installation d'un ralentisseur supplémentaire se poursuit.

### Elections

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal des dates des prochaines élections régionales et départementales repoussées aux 20 et le 27 Juin 2021.

La séance est levée à 21h35.